

44 - Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Ville de Besançon apporte son soutien annuel à tous les clubs sportifs bisontins, adhérant à une fédération française sportive agréée par le Ministère Jeunesse et Sports à travers le dispositif de soutien au «sport amateur». Par ailleurs, elle contribue au financement des projets particuliers des clubs pour l'organisation de manifestations, l'acquisition de matériel, la mise en place d'actions d'animations.

1 - Programme «Manifestations sportives»

• Alliance Glisse Franche-Comté Organisation du Roll'X raid du 17 au 19 mai 2012	500 €
• ASPTT de Besançon Organisation de la corrida Vauban - 2 décembre 2012	500 €
• Besançon Basket Club Organisation du tournoi Charlie Auffray - 9 et 10 juin 2012	1 000 €
• Association Sportive Université Franche-Comté Participation équipe masculine au championnat d'Europe - 23 au 30 juin 2013	750 €
• Golf Club de Besançon Open de Besançon - 25 et 26 août 2012	1 000 €
• Ligue de Franche-Comté de Judo Open de judo de Franche-Comté - 6 octobre 2012	1 000 €
• Sport Nautique Bisontin Organisation du Besathlon - 20 octobre 2012	300 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **5 050 €**, sera prélevée sur la ligne 65.40/6574. 004822 CS 20300.

2 - Programme «Sport amateur»

Les dossiers des clubs bisontins ont été étudiés pour l'année 2012 avec les représentants de l'Office Municipal du Sport sur la base des critères adoptés par le Conseil Municipal d'octobre 2006 appliqués aux données fournies par les clubs sur leurs effectifs (licenciés et compétiteurs) au 31 mai 2012.

Le tableau ci-dessous présente le montant calculé de la subvention attribuée pour l'année 2012 et le montant du 2^{ème} acompte et solde compte tenu du 1^{er} acompte versé en mars 2012.

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2012	Subvention 2011	Subvention 2012	1 ^{er} acompte CM 22 mars 2012	SOLDE	Observa- tions
AERO CLUB DE BESANÇON LA VEZE	Aéronautisme	86	224	268	112	156	
AIGLON SPORTS	Gymnastique FSCF	93	2 532	2 389	1 266	1 123	
ALLIANCE GLISSE DE FRANCHE-COMTE	Roller Skate	80	648	1 381	324	1 057	
AMICALE CLUB BOULISTE	Boule Lyonnaise	30	513	585	257	328	
AMICALE CYCLISTE BISONTINE	Cyclisme	148	2 950	3 872	1 475	2 397	

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2012	Subvention 2011	Subvention 2012	1 ^{er} acompte CM 22 mars 2012	SOLDE	Observa- tions
AMICALE MOTOCYCLISTE DU DOUBS	Motocyclisme	82	212	255	106	149	
ANB	Natation	640	11 839	9 833	5 920	3 913	
AQUA SPORT	Plongée	95	288	296	144	152	
ARC CLUB	Tir à l'Arc	37	699	412	350	62	
ASA SEQUANIE	Sport Automobile	180	556	561	278	283	
ASEB	Roller Skate	196	1 479	970	740	230	
ASEP	Omnisports			386	115	271	
	<i>ASEP</i> Escalade	30	98	93			
	<i>ASEP</i> Judo	94	230	293			
ASGB	Patinage Artistique	113	3 002	2 374	1 501	873	
ASPTT	Omnisports		11 368	12 778	5 684	7 094	
	<i>ASPTT</i> Athlétisme	114	1 605	1 448			
	<i>ASPTT</i> Badminton	208	2 579	2 811			
	<i>ASPTT</i> Cyclisme - VTT	33	185	103			
	<i>ASPTT</i> Cyclotourisme	19	52	59			
	<i>ASPTT</i> Escalade	17	76	53			
	<i>ASPTT</i> Football	255	6 616	8 280			
	<i>ASPTT</i> Ski	8	255	24			
ASQP	Football	102	4 528	3 307	2 264	1 043	
ATHLETIC CLUB	Athlétisme	33	0	103	0	103	
ATSCAB	Bowling	179	550	558	275	283	
BALISE 25	Course d'Orientation	86	2 314	1 907	1 157	750	
BASE BALL CLUB	Base Ball	27	527	552	0	552	
BESANÇON ASSOCIATION PATINAGE ARTISTIQUE	Patinage Artistique	103	1 210	1 429	605	824	
BESANÇON BASKET CLUB	Basket	322	10 668	11 018	5 334	5 684	
BESANÇON BISONS	Football américain	209	5 926	7 473	2 963	4 510	
BESANÇON BOXE ACADEMIE	Boxe Anglaise	89	2 034	3 001	1 017	1 984	
BESANÇON CURLING CLUB	Curling	35	797	928	399	529	
BESANÇON CYCLOS RANDONNEURS	Cyclotourisme	72	245	224	123	101	
BESANÇON DOUBS HOCKEY CLUB	Hockey	189	6 106	5 990	3 053	2 937	

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2012	Subvention 2011	Subvention 2012	1 ^{er} acompte CM 22 mars 2012	SOLDE	Observa- tions
BESANÇON ESPERANCE	Football	26	845	845	423	422	
BESANÇON GYMNASTIQUE RYTHM.	Gymnastique rythmique	155	5 840	5 423	2 920	2 503	
BESANÇON RACING CLUB	Omnisports		16 477	10 875	6 546	4 329	
<i>BESANÇON RACING CLUB</i>	<i>Basket</i>	273	9 099	8 258			
<i>BESANÇON RACING CLUB</i>	<i>Cyclisme</i>	31	749	674			
<i>BESANÇON RACING CLUB</i>	<i>Escrime</i>	126	2 629	1 368			
<i>BESANÇON RACING CLUB</i>	<i>Tennis</i>	0	3 386	0			fusion BTC
<i>BESANÇON RACING CLUB</i>	<i>Tennis de Table</i>	22	614	575			
BESANÇON RING ATHLETIC	Boxe	49	771	1 698	386	1 312	
BESANÇON TENNIS CLUB	Tennis	664	0	6 068	2 841	3 227	
BESANÇON TRIATHLON	Triathlon	198	3 930	4 730	1 965	2 765	
BMX BESANÇON	Cyclisme BMX	185	2 547	3 558	1 274	2 284	
BOUSBOTTE (La)	Omnisports		5 327	4 857	2 664	2 193	
<i>BOUSBOTTE (La)</i>	<i>Gymnastique FSCF</i>	173	5 165	4 668			
<i>BOUSBOTTE (La)</i>	<i>Randonnée pédestre</i>	4	18	12			
<i>BOUSBOTTE (La)</i>	<i>Tennis de Table</i>	7	144	177			
BREGILLE (ASCC)	Handisport	45	1 435	1 412	843	569	
BUC Escrime	Escrime	128	2 850	1 749	1 425	324	
BUC Plongée	Plongée	102	503	536	252	284	
BUC Tennis	Tennis	51	1 007	814	504	310	
BUDO CLUB	Judo	28	175	88	88	0	pas de retour
BVB	Volley	114	3 866	3 805	1 933	1 872	
CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	391	1 641	1 735	821	914	
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Omnisports		1 387	1 257	568	689	
<i>CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET</i>	<i>Equitation</i>	347	1 001	1 083			
<i>CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET</i>	<i>Handisport</i>	6	251	174			
<i>CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET</i>	<i>Sports adaptés</i>	0	135	0			
CITADELLE (La)	Gymnastique FSCF	190	3 551	4 307	1 776	2 531	
CLEMENCEAU SPORTING CLUB	Football	312	13 394	11 158	6 697	4 461	

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2012	Subvention 2011	Subvention 2012	1 ^{er} acompte CM 22 mars 2012	SOLDE	Observa- tions
CLUB AERONAUTIQUE COMTOIS	Aéronautisme	25	55	78	0	78	
CLUB ALPIN FRANÇAIS	Montagne randonnée	553	1 757	1 726	879	847	
CLUB UNIHOCKEY BESANÇON	Floorball	96	1 021	674	511	163	
CPB	Lutte	276	6 925	9 602	3 463	6 139	
DECOCHE BISONTINE	Tir à l'Arc	77	809	841	405	436	
DOJO FRANC-COMTOIS	Omnisports		5 592	6 517	2 796	3 721	
<i>DOJO FRANC-COMTOIS</i>	<i>Aïkido</i>	79	298	293			
<i>DOJO FRANC-COMTOIS</i>	<i>Judo</i>	306	4 688	5 216			
<i>DOJO FRANC-COMTOIS</i>	<i>Karaté</i>	48	606	1 008			
DOUBS SUD ATHLE	Athlétisme	247	7 776	7 935	3 888	4 047	
DYNAMIQUE BISONTINE	Gymnastique rythmique	70	2 941	2 520	1 471	1 049	
EMTM	Tennis de Table	35	1 160	827	0	827	
ENTRE-TEMPS	Escalade	231	2 759	2 219	1 380	839	
ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX	Omnisports		3 557	3 264	1 779	1 485	
<i>ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX</i>	<i>Cyclisme</i>	37	937	880			
<i>ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX</i>	<i>Tennis</i>	138	1 954	1 562			
<i>ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX</i>	<i>Tennis de table</i>	31	666	822			
ETRIER BISONTIN	Equitation	378	1 161	1 179	581	598	
FOOT ET LOISIRS CLAIRS- SOLEILS	Football	55	2 166	1 841	1 083	758	
FRANCAISE (La)	Haltérophilie	203	3 441	3 209	1 721	1 488	
FRANCHE-COMTE JUDO	Judo	125	4 051	4 292	2 026	2 266	
GOLF CLUB BESANÇON	Golf	680	2 197	2 122	1 099	1 023	
GONOJUKAN	Aïkibudo	130		405		405	nouv assoc
IKS	Karaté	116	2 395	2 047	1 198	849	
INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	237	4 114	4 470	2 057	2 413	
JEUNES TURCS BESANÇON	Football	25	2 186	1 093	1 093	0	pas de retour
JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique FSCF	66	1 642	1 439	821	618	
KOOKABURRA BOOMERANG	Boomerang	20	522	444	261	183	

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2012	Subvention 2011	Subvention 2012	1 ^{er} acompte CM 22 mars 2012	SOLDE	Observa- tions
LA MEDUSE	Plongée	142	436	443	218	225	
MONTRAPON (ASC)	Football	74	3 431	2 338	1 716	622	
OLYMPIQUE BISONTIN	Rugby	448	13 143	16 156	6 572	9 584	
ORCHAMPS PALENTE AS	Football	67	2 538	2 230	1 269	961	
ORIENTATION TEAM BESANÇON	Course d'Orientation	43	1 332	1 086	666	420	
PALENTE ORCHAMPS HB	Handball	350	9 465	11 776	4 733	7 043	
PASSION SYNCHRO BESANÇON	Natation	46	116	373	0	143	
PETANQUE DE BATTANT	Pétanque	18	89	0	0	0	56 € < 75 €
PETANQUE FRANC-COMTOISE	Pétanque	152	482	474	241	233	
PKA	Karaté	105	611	1 053	0	1 053	
PLANOISE SAINT-FERJEUX	Football	209	8 400	6 942	4 200	2 742	
PRES DE VAUX (US)	Football	119	5 198	4 156	2 599	1 557	
PSB	Aïkibudo	35	129	124	0	124	
PSB	Football	317	9 909	11 337	4 955	6 382	
PSB	Handball	19	1 524	762	762	0	arrêt
PSB	Tennis	0	2 295	0	0	0	fusion BTC
PSB	Tennis de Table	77	2 091	2 417	1 046	1 371	
PSB JUDO	Judo	325	2 415	2 036	1 208	828	
RETRAITE SPORTIVE DU GRAND BESANÇON	Multisports	239	562	746	281	465	
RING OLYMPIQUE BISONTIN	Boxe Anglaise	0	299	150	150	0	pas de retour
ROLLER HOCKEY	Roller Hockey	80	2 586	2 271	1 293	978	
SAINT-CLAUDE (La)	Gymnastique	325	7 331	7 663	3 666	3 997	
SAUVEGARDE KARATE CLUB	Karaté	56	2 232	2 133	1 116	1 017	
SHOTOKAN (Le)	Karaté	45	443	140	0	140	
SNB	Omnisports		3 277	5 173	1 639	3 534	
SNB	Aviron	90	490	936			
SNB	Canoë-Kayak	120	2 787	4 237			
SNOOKER CLUB	Billard	14	135	0	0	0	43 € < 75 €
SOCIETE DE TIR DE BESANÇON	Tir	352	1 699	2 441	850	1 591	

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2012	Subvention 2011	Subvention 2012	1 ^{er} acompte CM 22 mars 2012	SOLDE	Observa- tions
SOLEIL BRILLE POUR TOUT LE MONDE	Handisport	208	1 985	2 054	993	1 061	
TENNIS DU GRAND BESANÇON	Tennis	482	3 193	4 173	1 597	2 576	
VELOTTE (ASC)	Football	169	5 871	5 725	2 936	2 789	
VOLANT BISONTIN	Badminton	80	2 045	1 842	921	928	

Total

290 632	294 500	143 527	150 973
----------------	----------------	----------------	----------------

L'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) souhaite inciter les écoles de Planoise à adhérer à l'association afin de démultiplier les temps de rencontres avec d'autres classes de la Ville et le Grand Besançon. L'USEP, dans ce cadre, prend en charge les frais de transport des différentes rencontres et propose aux enseignants des supports pédagogiques adaptés. La Ville de Besançon soutient cette initiative et propose d'allouer à l'association une subvention de 1 000 € pour diminuer le coût d'inscription demandé à chaque élève.

En cas d'accord, la dépense totale, soit **151 973 €**, sera prélevée sur la ligne 65.40/6574.004823 CS 20300.

3. Programme «sport ensemble»

En complément du soutien apporté par les délégations au fonctionnement et aux actions des associations spécialisées dans le domaine du handicap, la Ville entend encourager les initiatives des clubs sportifs bisontins favorisant l'accès à la pratique sportive et l'implication dans les clubs des personnes en situation de handicap.

En collaboration avec l'Office Municipal du Sport, la Délégation au Sport a souhaité réserver une partie de l'enveloppe du programme «sport amateur» à l'attribution de subventions aux clubs bisontins engagés vers ces objectifs : adaptation ou création d'activités sportives, formation spécialisée des cadres, accueil adapté dans les activités ou les manifestations, promotion dans les instances dirigeantes...

Un recensement d'initiatives a été opéré et étudié par le Comité Directeur de l'OMS et la Commission des Sports qui proposent de retenir les dossiers des 10 associations suivantes :

- Société de Tir bisontin Adaptation de la pratique - 4 licenciés	1 000 €
- Besançon Gymnastique Rythmique Gala avec personnes déficientes auditives et journées portes ouvertes	1 000 €
- Balise 25 Raid O'Vauban avec carte traduite en braille	1 000 €
- Besançon Triathlon 7 licenciés FF handisports	1 000 €
- BUC Plongée Créneaux réguliers avec personnes en situation handicap moteur	500 €

- Besac'RC Participation de licenciés handicapés mentaux aux équipes championnat régional	1 000 €
- Doubs Sud Athlé Prise en compte du handicap dans la pratique (400 m non voyant)	500 €
- Besançon Volley Ball Journées sensibilisation volley assis	500 €
- Indépendante Comtoise Intégration personnes en situation de handicap notamment en baby gym	1 000 €
- Club Alpin Français Accueil personnes en situation de handicap - parcours spécifique tracé	500 €
- IKS Ouverture section karaté adapté	1 000 €
- DOJO Franc-Comtois Cadres intervenant en formation sur la prise en compte du handicap	500 €
- ASPTT Badminton Fusion avec Sign'Evasion (association déficients auditifs)	500 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **10 000 €**, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004823 CS 20300.

4. Soutien au Racing Besançon

A la suite de la procédure de redressement judiciaire suivie d'une mise en liquidation du BRC Football (SASP et Association), de nouveaux dirigeants du secteur amateur du BRC ont souhaité permettre la poursuite d'une partie de l'activité et ont constitué un nouveau club qui a pu bénéficier du transfert des droits sportifs et administratifs du BRC.

Ce nouveau club a élaboré un projet pour la saison 2012/2013 pour permettre la pratique des 450 licenciés issus du BRC, la poursuite des activités de formation, l'évolution de l'ensemble des équipes jeunes à leur niveau précédent, la participation des deux équipes seniors aux championnats LR2 et LR3 et le développement de la section féminine.

Pour assurer la poursuite des activités, il est proposé de signer avec le Racing Besançon un Contrat de Développement Sportif de 60 000 € pour la saison 2012/2013 prévoyant le versement d'un acompte de 40 000 € en octobre 2012 et du solde de 20 000 € en mars 2013.

L'association retrouvant un statut de club amateur, elle bénéficiera au cours de la saison 2012/2013 du dispositif de soutien classique du «sport amateur».

En cas d'accord, la dépense totale, soit **60 000 €**, sera prélevée sur la ligne 65.40/6574.004824.20300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un nouveau Contrat de Développement Sportif avec le Racing Besançon pour la saison 2012/2013,

- se prononcer sur l'attribution des subventions proposées ci-avant.

«M. Philippe GONON : J'ai fait un rapide petit pointage sur les subventions essentiellement versées aux clubs de football et je me suis aperçu qu'en divisant la subvention par le nombre de licenciés d'un club on tombait en général dans une subvention de l'ordre de 30 à 40 € par licencié, en moyenne. Dans le point 4, par contre soutien au Racing Besançon, qui a 450 licenciés, cette fois-ci la subvention elle est de 133 € par licencié, alors simplement pourquoi ? Pour notre compréhension, est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi le Racing 133, pourquoi les autres 30 ou 40 simplement ?

M. Patrick BONTEMPS : Sur cette délibération, d'abord j'aimerais faire le focus sur deux points, un que vous avez cité et l'autre sur le programme «Sport ensemble» qui me semble aussi important que le soutien au Racing et à l'ensemble des clubs mais sur cette question-là je laisserai la parole à mon ami Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE qui a en charge de porter les orientations politiques de la Ville en matière de sport en direction des publics handicapés et du sport adapté.

Sur le Racing de Besançon, il ne vous a pas échappé qu'il existait un grand club bisontin qui s'appelait le BRC et que ce club que la Ville a soutenu à bout de bras, a disparu dans les conditions qui laissent encore l'Adjoint aux Sports avec beaucoup d'amertume parce que c'était l'élite...

M. LE MAIRE : Et le Maire.

M. Patrick BONTEMPS : ...c'était l'élite du foot bisontin, la locomotive, le club phare. Ce club avait un passé de formation avec en particulier un certain nombre d'engagements en direction de la formation, en direction des jeunes, en direction du foot féminin, c'était le seul club bisontin à le faire. Et malheureusement malgré -je ne reviens pas sur l'historique de ce club- mais malgré les alertes répétées, notamment en septembre 2011 et encore plus marquées au Conseil d'Administration de décembre 2011 je pense que peut-être l'incurie d'un certain nombre de dirigeants de ce club a conduit à sa disparition alors même qu'aucune solution possible ne nous a permis de nous retourner. J'ai le regret aussi qu'au moment où il a été question d'essayer de sauver les acquis de ce club, nous n'ayons pas été soutenus en particulier par la ligue de foot qui est souveraine dans ses décisions mais je pense que son Président aurait pu contribuer à maintenir les droits sportifs de ce club à un certain niveau qui permette donc de retrouver l'élite à Besançon. Pour cela la Ville de Besançon qui a décidé bien entendu de ne pas baisser les bras a engagé une réflexion sur le foot bisontin avec les clubs sportifs à travers l'OMS qui fédère l'ensemble des associations sportives et son représentant M. PERBET Robert. Et nous avons donc décidé, parce que nous avons besoin d'un club fort à Besançon, d'un club d'élite, de favoriser l'émergence d'un club sur les bases du BRC. C'était aussi l'occasion de sauver et de permettre à 450 jeunes qui ne pouvaient pas retrouver de club, si le BRC disparaissait complètement, de continuer d'évoluer. En ce sens je saluerai l'engagement de Philippe PICHERY qui a accepté de porter ce club et c'est pour nous d'ailleurs une garantie car Philippe PICHERY a démontré par le passé dans une autre ville de France qu'il était capable de porter un projet sportif de haut niveau. C'est pour cela que nous avons décidé d'aider le Racing de Besançon. Et pour cela il fallait lui permettre de reprendre l'ensemble des besoins du feu BRC, en particulier en direction des féminines et aussi en direction des jeunes. J'espère que ce club sera à l'avenir l'élite du foot bisontin, l'avenir nous le dira. Parallèlement nous avons aussi mis en place, je l'espère, une structure de formation qui sera mutualisée avec l'ensemble des clubs, la Ville mettra des moyens pour aider aussi à retrouver cette élite à Besançon et c'est en ce sens que nous avons décidé d'apporter notre soutien au redémarrage d'un nouveau club le «Racing de Besançon» qui, je l'espère, portera à l'avenir les espoirs du foot bisontin et sera la locomotive de toute la jeunesse de Besançon et de tous les clubs, et qui a d'ailleurs un projet partagé puisque Philippe PICHERY élaborera une charte de bonne conduite et de travail avec l'ensemble des clubs de Besançon et le Racing de Besançon. Donc voilà un petit peu pourquoi aujourd'hui c'est 60 000 € que nous proposons au Racing de Besançon pour redémarrer, porter l'espoir d'un foot de haut niveau à Besançon.

M. LE MAIRE : Je crois qu'effectivement c'est une explication qui était nécessaire.

M. Patrick BONTEMPS : Je ne prends pas part au vote.

M. LE MAIRE : D'accord.

M. Philippe GONON : Donc j'ai bien compris, une politique de haut niveau pour le foot à Besançon via le Racing, bien. En 2010 et 2011 nous avons quand même, malgré les précautions que nous avons prises après l'épisode malheureux de 2009, nous avons pris un certain nombre de précautions et de contrôles au niveau de l'utilisation des subventions que nous avons versées. Malheureusement il semble qu'au vu de ce qui s'est passé fin 2011 nous n'ayons pas réussi à canaliser un petit peu les ambitions de certains dirigeants du club. Est-ce que vous avez pris un certain nombre de mesures supplémentaires pour éviter de nouveaux débordements dans les années qui viennent ?

M. LE MAIRE : Je veux quand même à cet instant remercier Patrick BONTEMPS, les services financiers de la Ville et le service des Sports pour ce qu'ils ont fait car je crois qu'il y a eu une attention constante et des services financiers et de l'Adjoint, les mises en garde ont été faites. Il faut savoir que c'est une association et qu'au niveau de l'association les engagements qui ont été pris en début d'année qui nous garantissaient vraiment une saison équilibrée n'ont effectivement pas été respectés, ce n'est pas faute de les mettre en garde. Nous avons dit, j'avais dit -parce que j'ai rencontré avec Patrick très souvent les représentants du club- que de toute façon cette fois-ci nous ne subventionnerions plus un déficit, que ce n'était pas notre but de subventionner les déficits de clubs où nous pensions qu'il y avait effectivement des engagements qui n'étaient pas respectés. Cela n'a pas été facile mais nous l'avons fait. Je regrette, comme Patrick qu'on n'ait pas pu au niveau de la Ligue faire en sorte qu'on ne redémarré pas au niveau le plus bas. On aurait peut-être pu redémarrer un peu plus haut pour faire en sorte que ce club qui était le club phare, et qui je l'espère redeviendra le club phare, puisse être un but, un objectif pour les jeunes qui jouent dans l'ensemble des clubs. Donc le dispositif qui est en place est un dispositif qui fonctionne parce que vous savez, on parle souvent des trains qui arrivent en retard, jamais ceux qui arrivent à l'heure. Mais ce dispositif a fonctionné par exemple pour le hand, vous vous souvenez que nous avons des difficultés pour le hand, le même dispositif a été mis en place pour le hand tant féminin que masculin et aujourd'hui même si c'est encore fragile, le dispositif fonctionne. Je ne parle pas des résultats sportifs c'est autre chose mais il a fonctionné et c'est le même dispositif, la même vigilance. Nous avons tenu nos paroles, nous avons dit «voilà ce que l'on fera, et s'il y a des débordements financiers nous n'assumerons pas, la Ville n'a pas vocation à payer éternellement ces déficits», nous l'avons fait même si cela nous a pesé, à Patrick, à moi-même, à vous tous, il y en a d'entre vous qui y sont souvent, je pense par exemple à M. BONNET, il était très souvent au foot, lui aussi je le cite parce que premièrement il est en face de moi et que je le voyais souvent, mais il y a un moment où il faut dire «Stop, ça suffit» parce que, je l'ai dit, nous sommes très très vigilants et cet argent-là, ce n'est pas le nôtre.

M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE : Je vais parler du dispositif «Sport ensemble». Depuis 2001 à la demande du Maire, mon ami Jean-Jacques DEMONET a entrepris une action globale en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap, tous les instants de la vie et de toutes les activités de la Ville. Avec la création de la délégation Sport et Handicap au sein de la délégation Sport, Patrick et moi-même relevons le défi et entreprenons des actions multiples en mobilisant la Direction des Sports, le mouvement sportif et les partenaires spécialisés. 2008 ce fut la première édition du Raid Handi'Fort. Cet événement dont la 5^{ème} édition s'est déroulée en mai 2012 constitue l'ossature globale ayant pour objectif l'intégration des personnes handicapées au sein des clubs et associations sportives. Pour inciter les associations sportives à développer des actions en faveur des personnes en situation de handicap, la Ville a mis en place une charte par laquelle les signataires se déclarent convaincus de l'impératif d'une politique d'intégration des personnes handicapées dans des clubs ordinaires incluant toutes les dimensions intellectuelles, physiques, culturelles et sociales, constitutives d'un citoyen autonome. La présentation de cette charte s'est déroulée en décembre 2011 accompagnée par des premières signatures.

Le dispositif «Sport ensemble» se décline selon deux axes : l'engagement des clubs par la signature de la charte Sport ensemble et l'attribution de subventions spécifiques d'encouragement pour les clubs ayant mis en place des actions destinées à améliorer l'accès de leur discipline aux personnes en situation de handicap. La mise en place de cette charte a pour but un engagement des associations signataires en faveur de l'accueil des personnes porteuses d'un handicap. Cette charte s'articule autour de neuf axes de travail comprenant entre autres l'accessibilité des locaux, la possession de matériel spécifique, la formation des éducateurs pour l'accueil de ce public spécifique, la mise en place de manifestations dédiées ou accessibles aux personnes handicapées. A ce jour une trentaine

d'associations sportives bisontines sont signataires de cette charte. Pour la 3^{ème} année consécutive les associations sportives ont la possibilité de renseigner un dossier de demandes de subventions articulées exclusivement autour des actions mises en place au cours de l'année écoulée visant à améliorer l'accès de leur discipline pour les personnes porteuses d'un handicap. En fonction des actions ou projets mis en oeuvre, les lauréats ont été classés selon trois catégories : le prix de l'expérience pour une expérience faite pour faciliter l'accès des handicapés, le prix de l'innovation pour un travail innovant destiné à la pratique des handicapés, le prix de la régularité pour la mise en place d'activités régulières au profit de ce public. Les lauréats se voient aussi décerner une subvention d'un montant de 500 à 1 000 € visant à encourager et soutenir les démarches entreprises en faveur du sport et du handicap. Cette année ce sont ainsi une dizaine d'associations qui bénéficient de ce financement valorisant le travail effectué pour l'intégration du public handicapé. Par ailleurs elles présentent leur projet le 3 novembre à La Rodia.

Depuis 2008 et la première édition du Raid Handi'Fort, un important travail a été accompli pour améliorer la condition d'accès de la pratique sportive aux personnes en situation de handicap. Chaque année de nouvelles associations complètent le dossier de demandes de subventions «Sport ensemble», preuve concrète que l'engagement de cette structure s'ouvre au public en situation de handicap. D'ailleurs aujourd'hui des associations nous demandent comment faire pour accueillir et quel type de formation suivre pour assurer les parents et les personnes en situation de handicap pour qu'ils intègrent nos associations sportives dites en milieu ordinaire. Autour de la charte «Sport ensemble» une réflexion de labellisation des clubs est menée pour accentuer davantage la communication et la promotion de toute démarche réalisée à Besançon pour garantir l'accès de tous à la pratique sportive. Je vous remercie pour ceux qui ont écouté.

M. LE MAIRE : Et merci pour le travail que tu fais dans l'ombre mais efficace avec Jean-Jacques et tes amis de la délégation des Sports et l'Adjoint.

M. Pascal BONNET : Juste pour dire qu'on a souvent l'occasion de débattre des clubs sportifs avec tous les aléas qu'on a pu connaître de clubs sportifs médiatiques mais que là il y a un sujet qui est important dans la vie municipale et qu'il était important qu'on prenne le temps de l'entendre et une politique municipale qui fait l'unanimité, ce n'est pas toujours le cas et vous pourriez peut-être plus communiquer là-dessus. Vous communiquez beaucoup mais peut-être que dans BVV on pourrait lire encore plus sur la question.

M. LE MAIRE : Cela a déjà été fait mais on peut peut-être le faire encore plus.

Merci, donc tout le monde est unanime j'imagine. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BENETEAU DE LAPRAIRIE et M. DEVESA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.